



2022 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE



Construire un territoire dynamique et agréable à vivre

L'édition 2022 du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold/Synergie témoigne de la mobilisation des élus au service du territoire. Il permet de retracer l'ensemble des projets et actions menés en 2022 à l'échelle des 41 communes et dresse, comme chaque année, un état des lieux des actions conduites par l'intercommunalité. Il permet de mettre en perspective les objectifs attendus au regard des réalisations et des résultats des politiques publiques.



Ce rapport est d'autant plus important qu'il témoigne, de notre capacité à porter un projet politique sur les moyens et longs termes tout en faisant face, avec agilité, lucidité et bon sens, à tous les soubresauts des contextes internationaux et nationaux - tels que les suites de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques, l'inflation, la crise énergétique... - mais aussi aux crises locales.

Ainsi les services communautaires ont fait preuve d'inventivité, de souplesse et de réactivité pour mener à bien les dossiers en cours.

Toutes ces réalisations n'existent que par la coopération et l'engagement des élus et des équipes communautaires que je tiens à remercier pour leur implication, leur mobilisation et leur adaptation afin d'assurer des services au public toujours de grande qualité.

Des chantiers importants ont ainsi pu être menés à bien. 151 points ont été étudiés en 2022 au cours des 7 séances du conseil communautaire.

Reflète de l'ensemble des politiques publiques menées dans le cadre de notre projet de territoire en 2022, ce rapport d'activités et de développement

durable permet de mettre en perspective notre travail au quotidien.

Ce rapport montre que notre agglomération est en pleine évolution grâce à un projet de territoire ambitieux dont les grandes lignes se dessinent. Il s'agit en effet, pour notre collectivité d'être le mieux armé possible pour se battre et pour faire entendre sa voix en matière d'économie, de commerce, d'habitat, d'eau, d'assainissement, d'urbanisme, de tourisme..

Il montre enfin le désir que nous avons toutes et tous de conjuguer cohérence territoriale et cohésion sociale, avec des politiques publiques engagées pour construire un territoire dynamique et agréable à vivre, tant sur le plan stratégique que sur celui de la proximité.

L'histoire de notre agglomération s'écrit chaque jour.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SALVATORE COSCARELLA

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
Maire de Valmont

Conseil communautaire

Les membres

M. Gaston ADIER, M. Jean-Paul ADRIAN, Me Sophie ANNECCA-BECKA, M. Tristan ATMANIA, Me Malika ATTOU, M. Christophe BADO, M. Jean-Jacques BALLEVRE, M. Daniel BALLIE, Me Myrna BECKER-BARDELMANN, Me Monique BETTINGER, M. Robert BINTZ, M. Jean-Claude BOHN, M. Guy BORN, M. Jean-Claude BREM, Me Suzanne BUSDON, M. Julien CLAISER, M. Sébastien CLAMME, Me Erica CORDIER, M. Salvatore COSCARELLA, M. Jean DELLES, M. Laurent FILLIUNG, M. Rémy FRANCK, M. Antoine FRANKE, M. Lothaire GAUDIG, M. Dominique GROSS, Me Amandine GUERIN, Me Marie-France GUERRIERO, M. Pascal HELFENSTEIN, Me Myriame HOMBOURGER, M. Roland IMHOFF, M. Bernard JACQUOT, M. René KAPFER, M. Jean-Luc KLEIN, Me Christine KLEIN-MORAWSKI, Me Olga KLUCZYK-WEISS, M. Philippe KOEHLER, M. Alain KONIECZNY, M. Jean-Paul LALLOUETTE, M. Sébastien LANG, Me Stéphanie LATTA, M. Pascal LAUER, M. Alain LETULLIER, Me Hélène LUDMANN, M. Fabrice MAJEWSKI, M. Michel MALGLAIVE, M. Sébastien MARET, M. Jean-Claude MAYOT, M. Jean MEKETYN, Me Nicole MELLARD, M. Laurent MENIERE, M. René MICK, M. Cédric MULLER, M. Vincent MULLER, Me Edahbia NACIRI, Me Marielle NICOLAS, M. Roger PIERSON, Me Gabrielle PILARD, Me Nathalie PILI, M. Philippe RENARD, M. Kurt SCHIRLE, M. Emmanuel SCHULER, Me Raymonde SCHWEITZER, M. Patrick SEICHEPINE, Me Virginie SPIR, M. Claude STAUB, M. René STEINER, M. Christian STINCO, M. Rémy THIS, M. Sébastien THISSE, M. Jean TOURSCHER, M. Bernard TREUVELOT, Me Myriam TRIDEMY, M. Gaetan VECCHIO, M. Gabriel WALKOWIAK, M. André WOJCIECHOWSKI, M. Romuald YAHIAOUI, M. Umit YILDIRIM, M. Didier ZIMNY, M. Mustafa ZOR

Le chiffre

151

Soit le nombre de points étudiés en 2022 au cours des 7 séances du Conseil.



Loi Engagement et Proximité

Conférence des Maires



La réunion de février 2022.



La réunion de septembre 2022.

Tous les EPCI à fiscalité propre doivent disposer d'une conférence des maires et ce, conformément à la loi « engagement et proximité » qui modifie un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements. Le président, M. Coscarella a réuni pour l'année 2022, les Maires à deux reprises :

- La première s'est déroulée au Domofutura à Morhange en février 2022 avec comme points à l'ordre du jour, la cybersécurité et la présentation de l'étude relative à l'harmonisation des ordures ménagères présentée par le bureau d'études KPMG.
- La seconde, également au Domofutura en septembre 2022 où il a été notamment discuté de l'harmonisation tarifaire en matière d'ordures ménagères sur les modalités d'évolution de la tarification du service d'élimination des déchets et du choix du mode de recouvrement à retenir sur le territoire (REOM ou TEOM).

Le chiffre

2

Soit le nombre de conférences des maires

Les compétences obligatoires

Développement économique

Zone de Grostenquin

Implantation

Dans le cadre de son développement, la société I4S est devenue propriétaire d'un terrain de 10 500 m² à la zone artisanale de Grostenquin afin d'y construire un entrepôt de stockage pour pérenniser leur activité industrielle.

Plateforme Carling / Saint-Avold

CIRCA

L'usine transformera de la sciure de bois pour en faire un solvant qui remplacera des produits pétroliers très toxiques. Le site de la centrale Huchet prévoit de produire 5 000 tonnes de Cyrene, grâce à un investissement total de 50 millions d'euros, dont 8,2 millions d'euros provenant du plan de relance de l'État. Cette production démarrera à la rentrée 2023 et impliquera l'embauche de 60 employés. Le Cyrene est un solvant dipolaire aprotique dérivé de déchets et entièrement biodégradable. C'est une alternative écologique indispensable dans le monde d'aujourd'hui. Les solvants verts

Dispositif AMIE 57

Partenariat entre Moselle Attractivité et la CASAS

Trois entreprises ont bénéficié du dispositif d'aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise :

- Le café/restaurant l'ESCALE à Carling.
- La SCI RLP Immobilier à L'Hôpital.
- La société de communication GUASTACOM à Folschviller.



de Circa contribuent à la transition de la centrale au charbon de Saint-Avold. Avec ce projet, la plateforme chimique Chemesis deviendra un pôle national de chimie verte et continuera ainsi sa transformation vers une industrie décarbonée.

Inauguration d'une bioraffinerie unique Afyren Neoxy



Si le pétrole et le gaz naturel sont les principales matières premières utilisées pour produire des polymères absorbants, des solvants et autres composés chimiques, la plateforme pétrochimique de Carling/Saint-Avold se tourne de plus en plus vers la chimie verte. En témoigne l'implantation d'Afyren Neoxy qui produit différents acides organiques à partir... de betteraves ! Le chantier de construction de cette nouvelle usine est terminé. Afyren Neoxy produit environ 16 000 t/an d'acides carboxyliques à partir de fermentation de sous-produits de l'industrie sucrière. Ce sont près de 60 nouveaux emplois qui ont été créés pour un investissement total de 60 millions d'euros.

Les compétences obligatoires

Développement économique

POLESTAR

Centrale de cogénération

Située entre le stade et la piscine de Saint-Avold, la centrale de cogénération Polestar alimente plusieurs bâtiments publics en énergie. La « cogénération » consiste à produire deux types d'énergie en n'utilisant qu'un seul combustible : de l'électricité qui est injectée dans le réseau public et de la chaleur pour les bâtiments publics autour, en brûlant du gaz. La régie communale chauffe la piscine, le centre culturel Pierre Messmer, la MJC et la salle des Congrès. La cogénération ne suffit pas pour ces immenses bâtiments et c'est une chaudière au gaz plus classique qui joue un rôle de soutien. D'un point de vue électrique, la centrale joue un rôle sur les cinq mois les plus froids afin de suppléer les pointes de consommation hivernales.



Inauguration

Sovec s'installe sur le territoire



Fondée en 1975, la société Sovec spécialisée dans les métiers de l'électricité, a implanté son siège à Saint-Avold. Une bonne nouvelle pour l'agglomération car tout projet qui s'inscrit dans une démarche de développement économique est le bienvenu. L'accueil de nouvelles activités renforce encore l'attractivité du territoire



Les compétences obligatoires

Commerce et habitat

Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité

Pour la première année de lancement de l'aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a octroyé une somme de 127 524,83 € auprès de 14 commerçants et artisans du territoire (12 à Saint-Avold, 1 à Diesen et 1 à Diffembach-lès-Hellimer). Ce dispositif concerne l'ensemble des 41 communes du territoire et sera en place jusqu'au 31 décembre 2026. Une même entreprise pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période de 5 ans.



Avancement du PLH



La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ayant la compétence en matière d'Habitat est en cours de réalisation de son premier Programme Local de L'habitat (PLH) depuis la fusion des deux Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan. Afin de poursuivre la démarche, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a engagé la phase d'élaboration du document d'orientation.

20 mai 2022 : atelier de co-construction des orientations du Programme Local de l'Habitat animé par le Cabinet Espacité, en charge d'accompagner l'agglomération dans la mise en place du PLH. Le but est de fixer les lignes directrices des six ans à venir pour le PLH. Ces ateliers ont permis de définir les orientations souhaitées pour la Communauté d'Agglomération en matière de trajectoire démographique et résidentielle mais aussi de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs en matière de logements sur le territoire.

12 septembre 2022 : à la suite des orientations retenues lors des ateliers, le Cabinet Espacité a rédigé le document d'orientations du PLH de la CASAS. Celui-ci a été présenté aux élus et aux partenaires lors d'un comité de pilotage en date du 12 septembre 2022 pour validation.

18 novembre 2022 : atelier de concertation afin d'élaborer le programme d'actions du PLH. La démarche a permis de réfléchir collectivement aux actions concrètes qui pourraient être mises en place pour l'amélioration du développement du logement sur le territoire de la CASAS.

Zoom sur...

Les dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Réalisation d'un boitage sur le périmètre ORT (Opération de revitalisation du territoire) de Saint-Avold.

Demande d'extraction des fichiers des Logements Vacants (LOVAC) permettant d'informer les propriétaires du territoire des dispositifs d'aides de l'OPAH et de l'OPAH-RU.

Organisation du Salon de l'Habitat le 25, 26 et 27 mars 2022 permettant de répondre aux différentes questions des usagers en matière d'habitat avec l'accompagnement des partenaires notamment l'ADIL et le SOLIHA.

Les compétences obligatoires

Eau potable, Eaux pluviales
et GEMAPI

La compétence en chiffres

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le service de Facturation Eau est installé à Lachambre et facture aux abonnés de Diesen, Saint-Avold, Porcellette et depuis le 1^{er} novembre 2022, les communes de Folschviller et Valmont



27 155 factures

ont été envoyées en 2022 pour un montant
de 3 614 223,66€ TTC

980 009 m³

ont été distribués

72 prélèvements

ont été analysés par le laboratoire agréé de l'ARS

60 devis travaux

ont été réalisés pour un total
de 52 factures

22 fuites

sur conduite principale ont été réparées

188 compteurs d'eau

ont été posés

Des travaux de mise en sécurité, d'interconnexion, de renouvellement de réseaux (rue Poncelet mars 2022) et de réhabilitation de forage (forage 7 le 29 juin 2022) ont été réalisés. Le service a repris l'exploitation de Folschviller et Valmont au 1^{er} novembre 2022.



Les compétences obligatoires

Assainissement

Janvier à mars :

fin des travaux
de déconnexion des
fosses septiques sur
Altrippe et Leyviller

27 mars :

Lancement de la réflexion
pour l'élaboration d'un
Contrat Eau et Climat
entre l'Agence de l'Eau
Rhin Meuse et la CASAS

Avril :

Initiation des communes
à la Gestion Intégrée des
Eaux Pluviales

22 a

Inauguration
d'épuration
Ley

La Régie

53 429
usagers

7 lagunes

**39 communes pour
l'assainissement :**

**34 zonées en
assainissement collectif
5 zonées en assainissement
non collectif**

228
Attestations
vente

**2 filtres
plantés de
roseaux**

**41 communes
pour les eaux
pluviales**

**4 Stations
d'épuration
de type boues
activées**

636
Installations
d'Assainissement
non Collectif

423 km
de réseaux

**47 Contrôles
de conception/
Exécution**

Les compétences obligatoires

Assainissement

Avril :

Inauguration de la station
d'Altrippe
Leyviller

Mai-juin :

Mise en œuvre de la
politique d'investissement
pluriannuel.
Harmonisation de la
redevance assainissement

Septembre :

Démarrage des travaux
de renaturation des cours
d'eau des communes de
Gréning et Petit-Tenquin

Novembre :

Démarrage des travaux de la
Tranche 1 : Mise en conformité
de l'assainissement des
communes de Diffembach-
Les-Hellimer et Hellimer



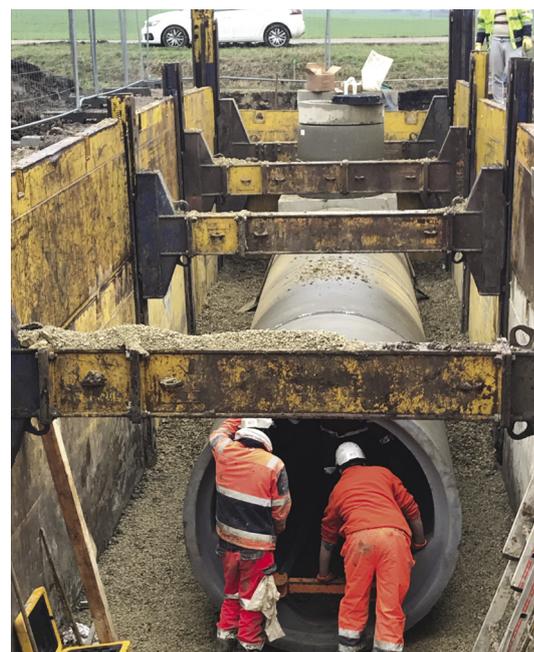
Inauguration de la station d'épuration
d'Altrippe Leyviller



Mise en œuvre de la politique d'investissement pluriannuel.



Démarrage des travaux de renaturation des cours d'eau
des communes de Gréning et Petit-Tenquin



Démarrage des travaux de la Tranche 1 :
Mise en conformité de l'assainissement des communes de
Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer

Les compétences obligatoires

Urbanisme / Collecte et traitement des déchets ménagers

L'urbanisme en détail

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est un regroupement de 41 communes régies par un document d'urbanisme. Sa superficie est de 347,5 km².

Par commune

Altrippe	17	Lachambre	105
Altviller	41	Laning	27
Baronville	13	Leyviller	19
Bérig-Vintrange	14	L'Hôpital	158
Biding	10	Lixing-lès-Saint-Avold	37
Boustroff	16	Macheren	104
Diesen	39	Maxstadt	17
Diffembach-lès-Hellimer	14	Morhange	132
Folschviller	168	Porcelette	127
Freybouse	8	Racrange	48
Grostenquin	35	Vahl-Ebersing	30
Guessling-Hémering	51	Valmont	154
Hellimer	16	Viller	13

Les chiffres 2022

1413 dossiers
777 certificats d'urbanisme
484 déclarations préalables
14 IA
2 permis d'aménager
130 permis de construire
6 permis de démolir

Collecte et traitement des déchets ménagers

Horaires d'ouverture des trois déchèteries (l'Hôpital, Morhange et Valmont)

Public

Lundi : matin fermé / de 13 h à 17 h

Mardi : de 8 h 30 à 12 h / de 13 h à 17 h

Mercredi : de 8 h 30 à 12 h / de 13 h à 17 h

Jeudi : matin fermé / de 13 h à 17 h

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h / de 13 h à 17 h

Samedi : de 8 h 30 à 12 h / de 13 h à 17 h

Professionnels

Lundi : de 13 h à 17 h

Mercredi : de 13 h à 17 h

Jeudi : de 13 h à 17 h

Système

L'entité tient des permanences Multiflux dans les différentes communes du territoire afin d'y distribuer les sacs de tri aux habitants.

Régie de collecte

En vue d'améliorer le fonctionnement de la Régie de Collecte OM, qui circule sur 33 communes du territoire, le Conseil Communautaire de la CASAS a repris un bâtiment plus adapté et centralisé sur le territoire, situé sur le ban de Vahl-Ebersing.



Tarif des poubelles

240 litres : 45 € / 750 litres : 137 €

Les compétences obligatoires

Tourisme

Carrière du Barrois

Projets à l'étude

Différents projets sont à l'étude avec le CAUE et la Communauté de communes de Freyming-Merlebach. Les commissions communautaires compétentes continueront leurs démarches avec le CAUE pour la valorisation tant en matière touristique qu'en matière de développement durable.



Office de tourisme

Déménagement en septembre 2023

En décembre 2022, lors du conseil communautaire, a été présenté le futur déménagement. L'Office de Tourisme Saint-Avold Coeur de Moselle devrait intégrer pour la fin d'année 2023 les locaux de l'ancienne église Saints Pierre et Paul.



CMSEA

Projet BULLES D'R



Le CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes), association reconnue d'utilité publique pour sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité et à la solidarité pour les personnes en situation de vulnérabilité, a sollicité la CASAS, propriétaire du site du Bischwald, pour y réaliser un nouveau projet « Bulles d'R », qui sera un lieu de vie pour les jeunes accueillis en protection de l'enfance. Des travaux de réhabilitation du site ont été entrepris à hauteur d'un montant estimé à 425 000 € et supportés par le CMSEA. Par délibération du 14 juin 2022, le conseil communautaire a adhéré à ce projet et consenti la mise à disposition de la maison et du terrain attenant pour l'euro symbolique.

Les compétences obligatoires

Transport et mobilité

Évoluer pour mieux s'adapter

En 2022, le réseau de transports « Transavold » a poursuivi son évolution pour s'adapter aux nouveaux besoins. Par ailleurs, malgré la situation de pénurie de conducteurs, le réseau de transports « Transavold » n'a pas connu de perturbations majeures, notamment en ce qui concerne les services scolaires qui ont été assurés sans interruption.

Transport urbain et interurbain

- Création d'une nouvelle ligne urbaine à Morhange (ligne 11).
- Nouvelles dessertes des lignes interurbaines : communes de Suisse pour la ligne 9 et Racrange pour la ligne 8.
- Exploitation de 2 nouveaux arrêts de bus : « Belle Fontaine » à Valmont et « Mimosa » à Macheren.
- Réaménagement de la ligne 2 avec un terminus au Faubourg à Saint-Avold.

Transport à la Demande (TAD)

Suppression des zones depuis le 1^{er} janvier 2022. Les zones (Nord/Sud) sont supprimées pour un fonctionnement simplifié. Le TAD permet, donc, de se déplacer d'une commune à l'autre sur l'ensemble du territoire. Par exemple de Brulange à Carling, de Gréning à Porcellette.

Réseau de transport scolaire « Tran'School »

Une nouvelle identité visuelle a été apposée sur les cars scolaires afin d'améliorer l'identification du service développé par la CASAS, de le distinguer et



de le démarquer du réseau Fluo de la Région Grand Est.

Amélioration de l'information des parents avec la mise en place d'envoi de SMS en cas de perturbation des services (car en panne, suspension de la circulation en cas de neige..).

Transport transfrontalier

Retour de la CASAS dans le cofinancement de la ligne MS (Moselle Sarre). Depuis le 1^{er} septembre 2022, la MS dessert à nouveau la gare routière de Saint-Avold.

Bi bus : mené dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalier Interreg Grande Région, les Communautés d'Agglomération de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'Académie de Nancy-Metz et la Casas se sont associées avec la ville de Sarrebrück, afin de créer un projet partenarial sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue.

Bilan de l'opération pour la CASAS : 14 écoles pour un total de 900 élèves sensibilisés.



Électromobilité

Poursuite du développement du maillage des infrastructures avec la mise en service d'une borne de recharge pour véhicule électrique de type accélérée à Lixing-Lès-Saint-Avold. Après l'Europort et le parking de covoiturage, il s'agit de la 3^e borne de ce modèle, implantée sur le territoire et la 1^{re} en milieu rural.

Au total, la CASAS compte 17 bornes de recharge.

Coût : 66 404 € HT. Subventions : 6 640 € (10 %) État et 8 000 € (12 %) Région Grand Est.

Les compétences obligatoires

Transport et mobilité

Achetez un vélo en 2023

jusqu'à 100€ d'aide à l'achat

L'AGGLO VOUS FAIT UN CADEAU !

Pour la 2^e année consécutive, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie vous accompagne à hauteur de 100 € pour tout achat d'un vélo neuf à assistance électrique.

→ Offre réservée aux habitants de la CASAS
→ Informations sur www.agglo-saint-avold.fr

Arrivée de 100 € contre un montant de la CASAS, se fait à l'achat dans un magasin hors de la CASAS. Pour les communes de la CASAS.

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
Source d'initiatives
NATURELLEMENT

Mobilité active

Mobilités douces

Reconduction de l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour tous les habitants de la CASAS.

Nouveautés :

- Doublement de l'aide pour les VAE achetés dans les magasins de l'agglo.
- Création d'une aide de 150 € pour les communes de la CASAS.

Montant de l'aide

- 50 € pour l'achat d'un vélo dans un magasin hors CASAS,
- 100 € pour l'acquisition d'un VAE hors de la CASAS
- 150 € pour les communes de la CASAS
- Enveloppe totale du dispositif : 12 000 €.

Schéma directeur vélo

En vue de disposer d'une stratégie en matière de développement des infrastructures cyclables, le schéma directeur vélo de la CASAS a été lancé, le 21 juin 2022.

Coût : 35 870 € TTC. Subvention : 17 935 € (50 %) ADEME.

Abri vélo

La CASAS dispose de 3 abris vélo sur le territoire. Dans un souci écologique et éthique, ces abris ont été conçus avec des matériaux issus en circuit court, cocréés en partenariat avec une start-up locale. Ils sont autonomes en énergie grâce aux panneaux solaires. Chaque abri vélo peut contenir jusqu'à 10 vélos. Ils sont équipés de casiers sécurisés, d'une prise pour charger les vélos électriques et d'un gonfleur. L'accès à ces abris se fait grâce à la carte Simplicité, qui peut être obtenue gratuitement à la Maison de la Mobilité ou au point de vente Transavold à la Maison France Services de Morhange.

Maison de la mobilité

L'ensemble de l'éclairage de la gare routière a été remplacé par l'installation de Led dont la couleur pourra varier. Outre un gain de consommation d'énergie, la couleur pourra être adaptée et varier en fonction des périodes de l'année (octobre rose, Noël...)

Coût : 8 772 € HT.

Aire de covoiturage

2 parkings de covoiturage sont sur le territoire de la CASAS comprenant chacun 49 places sur la commune de Saint-Avold.



Le complexe nautique multiplie les offres

Au cours de l'année 2022, le complexe nautique de Saint-Avold a enregistré une fréquentation totale de 64 373 usagers. Cette affluence se compose de 18 165 scolaires et 15 associations, clubs et établissements publics.



Le complexe nautique a proposé les activités suivantes tout au long de l'année :

- **Aquabike**
- **Bout'chou**
bébés nageurs
- « **Viens fêter ton Anniv' »**
- **Aqua-fitness**
Aquagym en grande profondeur
- **Leçons de natation**
individuelles par un MNS



Une activité de tous les instants



Personnel

3 agents de Police Municipale + 1 chien de service ; 3 agents de médiation ; 1 agent administratif.

Missions prioritaires

La Police Municipale Intercommunale assure en priorité les missions de surveillance générale des sites et bâtiments d'intérêt communautaire. En parallèle de leurs missions de surveillance générale, leurs missions quotidiennes sur les communes de la CASAS telles que les contrôles vitesse, les sorties écoles (à bord des bus desservant les différents groupes scolaires), les dépôts sauvages, les incivilités de type nuisances sonores ou brûlage de déchets à l'air libre, sont programmées de façon à être regroupées par secteur, afin de ne pas effectuer de déplacements inutiles.

Demande manifestations

Les agents de la Police Municipale Intercommunale ont assuré la surveillance de 21 manifestations sur les communes de Baronville, Bistroff, Carling, Diesen, Eincheville, Folschviller, Helli-mer, L'Hôpital, Lixing-lès-Saint-Avold, Macheren, Morhange, Saint-Avold (Fête

de la Piscine), Suisse, Vallerange et Valmont.

Fourrière automobile

Le service de la Police Municipale Intercommunale a procédé à l'enlèvement de 8 véhicules pour stationnement abusif de plus de 7 jours.

Contrôles de vitesse

Les agents ont effectué 120 contrôles vitesse sur l'année 2022.

Verbalisations

Équipés du PV Electronique, les agents ont rédigé 77 verbalisations.

Interdictions, avertissements

Gare Routière : 3 interdictions d'une durée indéterminée ont été données pour comportements et propos outrageants à l'encontre du personnel de la Gare Routière.

Complexe Nautique : 1 interdiction d'une durée indéterminée a été donnée pour comportement portant atteinte à la tranquillité du personnel.

Déchèteries : 10 avertissements et 1 interdiction ont été donnés pour non-respect du règlement intérieur.

Ouverture du bureau de police et de la fourrière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie

La Fourrière Animale Intercommunale de la CASAS accueille les chiens et chats trouvés en état de divagation sur la voie publique des communes membres de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Les animaux trouvés en état de divagation ou blessés sont pris en charge par les Polices Municipales qui les amènent, selon leur état, chez un vétérinaire ou à la fourrière animale. La fourrière est gérée par la Police Municipale Intercommunale de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Les animaux sont gardés à la fourrière dans un délai maximum de 8 jours francs et ouvrés. Durant cette période, le personnel de fourrière est chargé de rechercher les propriétaires des animaux. À l'expiration des délais, les animaux non réclamés sont considérés comme abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la Fourrière Animale Intercommunale.

Pour l'année 2022, 41 chiens et 8 chats sont passés par la Fourrière Animale Intercommunale.



L'interface État / Territoire

L'État a souhaité mettre en place une forme de relais entre ses services et le territoire. C'est pour cela que sur le territoire de la CASAS deux Maisons France Services ont été mises en place. La première à Morhange dans l'hôtel Communautaire et la seconde a vu le jour à l'Hôpital avec une antenne à Folschviller ceci sous l'égide de la CASAS.

La Maison France Services a principalement pour missions de :

- transmettre des renseignements administratifs,
- d'expliquer les principes de réglementation les plus couramment appliqués et le langage administratif,
- d'aider à réaliser les démarches administratives simples,
- faciliter l'usage des procédures des nouvelles technologies,
- télécharger des formulaires,
- faciliter le contact avec les techniciens des organismes partenaires,
- d'accompagner la constitution des dossiers.



Maison France Service de l'Hôpital

Fonctionnement

En 2022, 7 189 personnes ont été reçues : 1 805 par les différents partenaires et 5 384 par les conseillères.

Petit rappel de l'année 2021,

5 706 personnes reçues : 3 194 par les différents partenaires et 2 512 par les conseillères. On constate une augmentation de la fréquentation de 25,99 %.

La Maison France Services qui fonctionne depuis l'année 2018 à Morhange, a engendré un nombre croissant de permanences, ce qui lui permet à ce jour, d'être la 2^e de Moselle



Maison France Service de Folschviller

Contacts

MAISONS FRANCE SERVICES

Morhange

2, rue du Pratel 57340 Morhange
msap@casas57.fr

L'Hôpital

19 rue de la Mairie 57490 l'Hôpital
Ouverture le 9 novembre 2022
03 87 82 76 00 - 03 87 82 76 40
lhospital-folschviller@france-services.gouv.fr

Folschviller

Rue d'Usson-du-Poitou 57730 Folschviller
Ouverture en décembre 2022
03 87 29 32 90

Les orientations budgétaires 2022

Situation Financière de la CASAS

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire (forte augmentation des dépenses et réduction des recettes – section de fonctionnement), on constate une amélioration de la situation financière de la CASAS au titre de l'exercice 2021. Il convient toutefois de rester prudent durant l'exercice 2022 en poursuivant les efforts entrepris par les services de l'EPCI, conformément à la demande du Président de la CASAS.

En effet, la notification de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) laisse apparaître une forte baisse (-50%) du produit attendu pour l'exercice 2022. Il conviendra donc de maîtriser les dépenses de manière à équilibrer le budget afin de ne pas impacter cette perte de ressources sur les communes membres de l'intercommunalité (par le biais des Attributions de Compensation reversées) ni sur les administrés (par une augmentation des taux de fiscalité des ménages et professionnels).

Situation et orientation budgétaires 2022

Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues :

Les recettes de fonctionnement

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur seront maintenus pour l'exercice 2022.

Taux TH : 2,06 %

Taux TFB : 4,360 %

Taux TFNB : 5,00 %

Taux CFE : 22,13 %

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2020	2021	2022
Base TH	52 067	1 321	1 366
Taux TH	2,06%	2,06%	2,06%
Produit TH	1 070	27	28
Evolution du produit fiscal TH		- 1 042	1
Base TFB	76 271	62 753	64 887
Taux TFB	4,360%	4,360%	4,360%
Produit TFB	3 325	2 736	2 829
Evolution du produit fiscal TFB		- 589	93
Base TFNB	1 443	1 467	1 517
Taux TFNB	5,00%	5,00%	5,00%
Produit TFNB	72	73	76
Evolution du produit fiscal TFNB		1	2
Base CFE	46 943	29 377	30 376
Taux CFE	22,13%	22,13%	22,13%
Produit CFE	10 388	6 501	6 722
Evolution du produit fiscal CFE		- 3 887	221

Dotations de l'Etat :

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement a été déterminée comme suit :

(k€)	2020	2021	2022
Fiscalité	22 497	21 668	22 497
Versement transport	2 047	1 995	1 950
Dotations et participation	6 475	11 550	11 550
Autres recettes d'exploitation	743	781	794
Total recettes réelles de fonctionnement	31 762	35 994	36 791

Il est précisé qu'en 2020 et 2021, seuls des acomptes de Versements Transports, à hauteur de 75 % ont été payés à l'EPCI.

Les dépenses de fonctionnement

Depuis sa prise en fonction en juillet 2020, la nouvelle gouvernance a entrepris des mesures d'économie afin d'assurer une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement et une réelle maîtrise des coûts, ceci en vue de poursuivre le redressement de la situation financière de la CASAS.

Les efforts menés durant l'année 2021 montrent une nette amélioration de la situation financière de la CASAS et des indicateurs financiers de l'intercommunalité (épargne brute, épargne nette, capacité d'autofinancement...) Au vu de ces résultats encourageants, le Président de la CASAS souhaite que ces efforts perdurent en 2022 au sein des différents services de l'EPCI.

Les charges générales

Malgré une inflation importante engendrant une augmentation des matières premières, il est envisagé de maintenir une enveloppe allouée aux charges générales de la CASAS stable par rapport à celle inscrite au budget primitif 2021.

Les subventions aux associations

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national. Pour ce faire, la délibération définissant les critères d'attribution des participations financières allouées aux associations sportives de Haut Niveau a été adoptée par le Conseil Communautaire en séance du 1^{er} décembre 2021, point n°13. Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant. Le montant des subventions s'élève à 709 282,28 €.

Les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2022 sont les suivantes : 30 millions d'amis, ADIL57, Aide, Amicale du Personnel CASAS, Apprends moi ta langue, Association Jeunes Agriculteurs de Morhange, Association Sportive de Porcelette, Association de tir La Claire Forêt Morhange, Boxing Club Saint-Avold, CIFF-CIDFF de Moselle Est, CMSEA CHRS ESPOIR, Cercle Nautique Saint-Avold, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Club 41 Saint-Avold, Club Handisport Les Lions, Club Vosgien, Étoile Naborienne, Fourrière de Hémilly, Handball club Folschviller, le Cercle d'Histoire de Morhange, Le Ruban Rose, Les Chnobottes – Club Vosgien Racrange, Les petits débrouillards, MJC Saint-Avold, MOSL Attractivité, Mission Locale Moselle Centre, Moselle Est Initiatives, Office du Tourisme, Orchestre National de Metz, Radio Saint-Nabor, Saint-Nabor Services, Société d'Histoire du Pays Naborien, Union Cycliste du Bassin Houillier, Vélo et

mobilité Attractivité Grand Est et Wimoov.

Les dépenses de personnel

Le budget consacré aux dépenses de personnel avait légèrement diminué en 2021 (-142k € au budget général de la CASAS).

La capacité de désendettement

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir : 9 ans pour les Régions,

10 ans pour les Départements, 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1^{er} janvier 2022, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est de 4,09 années (pour rappel, elle était de 6,39 années au 1^{er} janvier 2021). Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation

(Pour rappel, le dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil liés au plafond de revenus.)

Depuis 2020, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera portée à 65 % en 2022. En 2022, seuls les 20 % des foyers les plus aisés devront encore s'acquitter de cette taxe. À compter de 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation. Les pertes de recettes de taxe d'habitation ont été, pour les intercommunalités et départements, intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA.

Tarifs de la REOM applicable en 2022

	Montant de la REOM annuelle Ex Pays Naborien € TTC	Montant de la REOM annuelle Ex Centre Mosellan € TTC
Foyer 1 personne	167	139
Foyer 2 personnes	296	278
Foyer 3 personnes	348	417
Foyer 4 personnes	395	452
Foyer 5 personnes et +	455	487

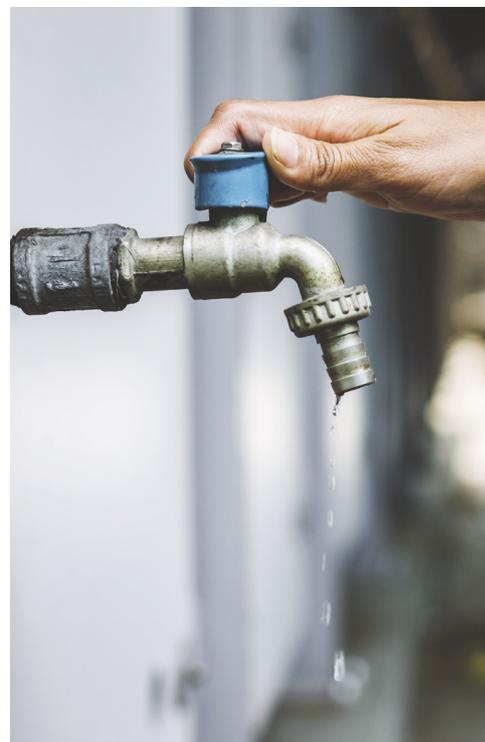
Grand angle

Les finances

Les tarifs de l'eau en 2022

PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - SAINT AVOLD

	HT
Prix eau brut	1,647 € / m ³
Redevance prélèvement	0,073 € / m ³
Location compteur Ø 15 par an (12,07 € TTC par trimestre)	48,29 € / an
Location compteur Ø 20 par an (12,38 € TTC par trimestre)	49,54 € / an
Location compteur Ø 25 par an (16,32 € TTC par trimestre)	65,29 € / an
Location compteur Ø 30 par an (16,73 € TTC par trimestre)	66,95 € / an
Location compteur Ø 40 par an (20,12 € TTC par trimestre)	80,50 € / an
Location compteur Ø 60 - Ø 65 par an (20,98 € TTC par trimestre)	83,95 € / an
Location compteur Ø 80 - Ø 100 par an (25,27€ TTC par trimestre)	101,09 € / an



© thithawat/ Adobe Stock

PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - DIESEN

	HT
Location compteur	21,33 € / an
Prix de l'eau	1,4881 € / m ³
Redevance de prélèvement	0 € / m ³

Pour les communes du territoire sud :

Redevance communes assainies : 2,35 €HT/m³

Redevance communes non encore assainies (collecte) :

0,88 €HT/m³

Redevance industrielle (Lavoisier) : 1,10 €HT/m³

Pour la commune de Saint-Avold :

Redevance assainissement : 1,585 €HT/m³*

PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - PORCELETTE

	HT
Location compteur	3,80 € / an
Prix de l'eau	0,90 € / m ³
Redevance de prélèvement	0 € / m ³

Pour la commune de l'Hôpital

Redevance de collecte : 1,130 €HT/m³

Pour la commune de Carling :

Redevance de collecte : 0,100 €HT/m³

Pour la commune de Carling et l'Hôpital

Redevance transport et traitement : 0,45 €/m³

Pour les communes de l'ex SIA3V :

Redevance assainissement	Redevance industrielle (Neuhauser)	Redevance industrielle (Eurolock)	Redevance industrielle (station de lavage)	Redevance matière de vidange
1,45 € HT / m ³	3,22 € HT / m ³	1,49 € HT / m ³	1,84 € HT / m ³	14,50 € HT / m ³

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

 10-12 Rue du Général de Gaulle 57500 Saint-Avold

 03 87 92 84 76

 communaute@casas57.fr

 www.casas57.fr

SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

 Bâtiment des Douanes
Zone Europort 57 500 Saint-Avold

 03 87 00 32 94

 technique@casas57.fr
environnement@casas57.fr

RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

RÉGIE EAU SAINT-AVOLD

 03 87 94 67 98

 regieeau@casas57.fr

RÉGIE ASSAINISSEMENT SAINT-AVOLD

 03 87 86 48 40

 assainissement@casas57.fr

COMPLEXE NAUTIQUE

 Rue de la piscine 57 500 Saint-Avold

 03 87 92 02 98

MAISON FRANCE SERVICES

MORHANGE

 2, rue du Pratel

 msap@casas57.fr

L'HÔPITAL

 19 rue de la mairie

 03 87 82 76 00

03 87 82 76 40

 Lhopital-folschviller@france-services.gouv.fr

FOLSCHVILLER

 Rue d'Usson-du-Poitou

 03 87 29 32 90

ORDURES MÉNAGÈRES

 0 800 400 402

 facturationom@casas57.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

www.facebook.com/saintavoldsynergie